

Commune de Teva I Uta,

- section de Papeari, une parcelle de terre dépendant des terres Rarouri-Fei-Aipenu-Faafaa (partie), Paepaeiri, d'une superficie d'après plan de 1 113 mètres carrés, cadastrée section DK n° 161 pour une contenance de 13 ares 21 centiares.

Cette vente, qui a fait l'objet d'un cahier des charges déposé au greffe du TPI de Papeete le 21 novembre 2017 où sont mentionnées les charges, clauses et conditions de la vente, sera faite sur la mise à prix de :

Mise à prix : 5 500 000 F CFP (*cinq millions cinq cent mille francs CFP*).

Il est en outre déclaré, conformément à l'article 873 du code de procédure civile de Polynésie française, que tous ceux au profit desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale sur l'immeuble saisi devront requérir inscription avant transcription du jugement d'adjudication.

Enfin, conformément à l'article 881 du code de procédure civile de la Polynésie française, il est précisé que les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de Papeete.

Me Gilles GUEDIKIAN.

SARL ELECTRO FROID
au capital de 100 000 F CFP
Siège social : Domaine Marechal, Teva I Uta, Papeari

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 janvier 2018, il a été constitué sous la dénomination sociale SARL ELECTRO FROID une société à responsabilité limitée ayant pour objet :

- l'importation, la vente, l'installation et l'entretien de tout système de froid et de climatisation ;
- l'étude, le montage, la fabrication, la vente, la réparation et la maintenance de tous équipements, installations et matériel de réfrigération, de conditionnement d'air.

Le siège social a été fixé au domaine Marechal, Teva I Uta, Papeari.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés est fixée à 99 années.

Le capital social, formé par les apports des associés, s'élève à la somme de 100 000 F CFP, il est divisé en cent (100) parts sociales de *mille francs CFP* (1000) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Mme Maily Moeata LAGARDE et M. Clément Jacob TEKOHUOTETUA pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés, tenu au greffe du tribunal de commerce de Papeete.

Pour avis et mention,
 La gérance.

SCP CHAN & LOLLICHON
Notaires associés
BP 13019 Moana Nui, 98717 Punaauia

RESTAURANT ALINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 180 000 F CFP
Siège social : Papeete, rue Albert-Leboucher,
immeuble Te Heiura,
RCS de Papeete n° TPI : 17 39 C, n° TAHITI : C 25661

Avis de modification

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire des associées en date du 26 février 2018, les modifications suivantes aux mentions anciennement publiées :

Ancienne mention

Gérance : La gérante de la société est Mlle Régina TSANG, demeurant à Papeete.

Nouvelle mention

Gérance : Les gérantes de la société sont Mlle Régina TSANG, demeurant à Papeete, et Mme Minling ZENG, demeurant à Papeete.

Pour avis et mention,
 Me Julien CHAN,
 notaire associé.

Etude de Mes Philippe CLEMENCET,
Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA,
Notaires associés à Papeete (île de Tahiti),
83, rue du Commandant-Destremau

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Jean-Philippe PINNA, notaire associé de la société civile professionnelle dénommée "Office notarial Philippe CLEMENCET, Alexandrine CLEMENCET et Jean-Philippe PINNA", titulaire d'un office notarial à la résidence de Papeete (île de Tahiti), 83, rue du Commandant-Destremau, le 12 février 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, la mise en valeur, la location de tous immeubles et biens immobiliers ainsi que la prise de participation dans toutes sociétés ayant un caractère civil ; Toute division et appropriation desdits immeubles ainsi que l'édification de toutes constructions à usage d'habitation, commercial, professionnel et industriel sur ces immeubles ; Les emprunts bancaires destinés à la réalisation de l'objet social ; La location, en totalité ou par lots, des immeubles sociaux, et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société ; Et, généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère civil pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

La dénomination sociale est : AZUR INVEST.